



Règlement Bike&Run 2024

1/ **L'Association Metz Triathlon** est l'organisateur du **Bike&Run 2024 au Parc de la Seille**.

Le Bike&Run 2024 est organisé sous l'égide de la Fédération Française de Triathlon, sous couvert de la Ligue de Lorraine de Triathlon. Cette épreuve est inscrite au calendrier fédéral officiel 2024.

Il bénéficie des garanties assurances inscrites au contrat de la FFTRI.

2/ Le Bike&Run 2024 est couvert de par son Agrément FFTRI. Les organisateurs ne peuvent être tenus pour responsables des vols, pertes et accidents consécutifs à un mauvais état de santé ou un non-respect du règlement.

3/ Le Bike&Run 2024 se déroulera à Metz le dimanche 21 janvier 2024 sur le site du Parc de la Seille, avenue Louis le Débonnaire.

Le Bike&Run 2024 aura trois courses à son programme :

- **Run&Bike format 6-9 ans** (environ 2 km)
 - Ouvert aux licenciés et non licenciés des catégories mini-poussins et poussins
- **Run&Bike format 10-13 ans** (environ 4 km)
 - Ouvert aux licenciés et non licenciés des catégories pupilles et benjamins
- **Run&Bike format XS** (environ 12 km)
 - Ouvert aux licenciés et non licenciés des catégories minimes, cadets, juniors, séniors et vétérans

4/ Nombre maximal de participants :

- | | |
|-----------------------------|-------------------------|
| ● Run&Bike format 6-9 ans | maxi 50 équipes |
| ● Run&Bike format 10-13 ans | maxi 60 équipes |
| ● Run&Bike format XS | maxi 180 équipes |

5/ Inscriptions :

Les inscriptions sont possibles sur formulaire sur internet jusqu'au 19 janvier 2024 minuit.

- Inscription en ligne : https://inscriptions-teve.fr/bike-run-metz-57-2024/select_competition
- Toutes les infos sont à retrouver sur le site officiel du club : www.metz-triathlon.com

Metz Triathlon

Inscriptions également possibles :

- Le dimanche 21 janvier 2024 au Parc de la Seille (du côté des Arènes) à partir de 8h30 et jusqu'à 45 minutes avant le départ de chaque course (dans la limite des places disponibles) (**majoration de 5€**)

6/ Retrait des dossards :

Retrait des dossards possible :

- Le dimanche 21 janvier 2024 au Parc de la Seille (du côté des Arènes) à partir de 8h30 et jusqu'à 15 minutes avant le départ de chaque course

7/ Récapitulatif horaire :

Vendredi 19 janvier :

Fermeture des inscriptions en ligne le vendredi 19 janvier à 23h59.

Dimanche 21 janvier :

Parc de la Seille (du côté des Arènes)

- **10h00** Bike&Run 6-9 ans (mini-poussins / poussins)
- **10h30** Bike&Run 10-13 ans (pupilles / benjamins)
- **11h00** Bike&Run 12km (de minimales à vétérans)
- **12h30** Ouverture du Buffet

8/ Réglementation :

Les règles d'organisation et les règles de courses sont celles applicables sur toute épreuve agréée par la Fédération Française de Triathlon (FFTRI).

Quelques rappels :

- Accès aux épreuves :

Pour participer à une épreuve, l'athlète doit posséder l'âge requis en fonction de l'épreuve et être licencié (à l'année ou à la journée) pour la pratique concernée.

Il doit remplir un bulletin d'engagement fourni par l'organisateur et régler les droits d'inscription. En signant ce bulletin, il accepte de se conformer à la Réglementation Générale de la FFTRI.

Il ne doit pas être frappé d'interdiction temporaire ou totale de concourir par une Commission Disciplinaire au moment de son engagement.

Il doit, le jour de l'épreuve, avant le départ, émarger la liste des engagés et présenter sa licence. Les licenciés à la journée doivent présenter ***un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du triathlon ou du Bike&Run ou de tout sport en compétitions de moins d'un an.***

Metz Triathlon

Règles Générales :

Les compétiteurs doivent connaître et respecter les règles de course, obéir aux instructions des officiels et posséder une licence valide. Les compétiteurs sont responsables de leurs équipements, et doivent s'assurer que celui-ci est conforme aux règles. Il est de la responsabilité de l'athlète d'être bien préparé pour l'épreuve, qu'il s'agisse de son état général ou de son niveau d'entraînement.

Le Run & Bike est une pratique qui consiste à enchaîner le vélo et la course à pied par équipe, avec un seul vélo pour deux équipiers.

La permutation des équipiers est réglementée (voir juste au-dessus). Une zone de regroupement par tour (présence des deux coéquipiers et du vélo dans la zone prévue) sera mise en place par l'organisateur.

Départ des coureurs à pied sur une boucle pédestre de 300 à 800 m, les cyclistes ne prennent le départ qu'au passage de leur partenaire devant eux.

Composition des équipes :

o Sur les épreuves jeunes, en fonction de l'accessibilité de la distance à la catégorie d'âge concernée, les jeunes (de mini-poussin à benjamin) constituent :

- soit des équipes de même catégorie d'âge
- soit des équipes composées au maximum de deux catégories d'âges successives (mini-poussin et poussin / pupilles et benjamin.)

o Sur les autres épreuves, la composition des équipes est libre en fonction de l'accessibilité de la distance à la catégorie d'âge concernée.

Une équipe composée de licenciés de catégories d'âges différentes sera classée dans la catégorie la plus âgée. Un Vétéran faisant équipe avec une autre catégorie d'âge sera classé dans la catégorie Senior.

Concurrent :

o Les membres d'une même équipe doivent obligatoirement traverser la zone de contrôle côte à côte.

o **Le port du casque est obligatoire pour tous les concurrents sur l'intégralité du parcours.**

o Les concurrents porteront en permanence leur dossard (devant).

o Un seul concurrent est autorisé sur le vélo. Le vélo doit effectuer la totalité du parcours.

o Pour qu'une équipe soit classée, la ligne d'arrivée doit être franchie par les équipiers et le vélo.

o Le temps du dernier concurrent de l'équipe à passer la ligne d'arrivée servira de référence au classement.

- **Exposé de course** : Tout concurrent est obligatoirement présent lors de l'exposé de course. Aucune protestation ne sera admise pour la méconnaissance d'une particularité lors de cet exposé.

- **Discipline et arbitrage** : seuls les arbitres officiels de la FFTRI peuvent appliquer les sanctions. Leurs décisions sont sans appel. La nudité est interdite.

9/Annulation :

En cas d'annulation pour force majeure, les droits d'inscription seront remboursés à 50%.

10/Droit à l'image – CNIL

Chaque coureur autorise l'organisation du Bike&Run de Metz à utiliser toutes les images sur lesquelles il pourrait être identifié dans le cadre de documents promotionnels et publicitaires nécessaires à la communication du Bike&Run pour cette année et pour les années suivantes, y compris pour prolongations éventuelles.

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque coureur dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles le concernant. Par l'intermédiaire de

Metz Triathlon

l'organisation du Bike&Run de Metz Triathlon, les concurrents pourront être amenés à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations.

En cas de désaccord avec ces dispositions, il suffit d'écrire à METZ TRIATHLON en indiquant nom, prénom, adresse et si possible numéro de dossard.

11/ Infos supplémentaires :

Parking :

La zone étant très fréquentée, il est vivement recommandé de venir en avance pour pouvoir stationner. Un plan de stationnement sera mis en ligne fin décembre.

Informations :

Dimitri MAXAN dimitri_maxan@metz-triathlon.com

Lien vers site Internet pour inscription, règlement, résultats et photos :

www.metz-triathlon.com

Metz, le 3 janvier 2024